

21 - Projet Educatif du Territoire Bisontin et rythmes scolaires

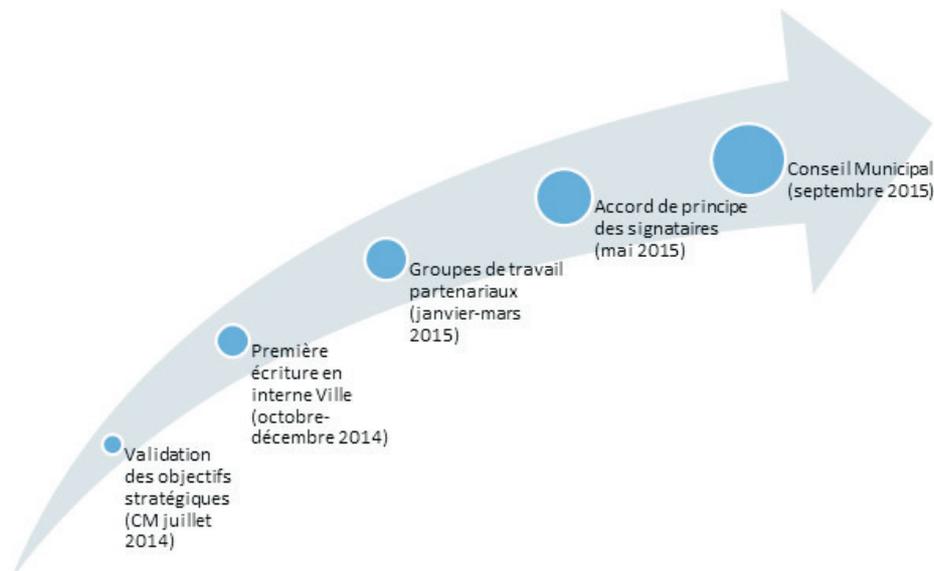
M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur : Le Projet Educatif de Territoire vise à organiser les complémentarités entre les temps éducatifs pour proposer un parcours cohérent aux enfants. Il résulte d'une démarche partenariale associant services internes, services de l'Etat (Education nationale et DDCSPP), CAF et associations. Démarche volontaire, sa signature conditionne désormais l'obtention du fonds de soutien aux communes (ex-fonds d'amorçage des nouveaux rythmes scolaires).

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la Ville de Besançon a initié une démarche partenariale d'élaboration d'un Projet Educatif de Territoire (PEdT). Ce document facultatif vise à «proposer à chaque enfant un parcours cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs» (circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013). Depuis cette année, l'obtention du fonds de soutien de l'Etat est conditionnée à sa signature.

C'est donc une démarche globale qui met l'enfant au cœur de l'action municipale conduite avec le soutien de nos partenaires. Cette démarche implique l'ensemble des délégations assurant une mission éducative et principalement de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse, des sports comme de la culture.

A partir de la définition des objectifs stratégiques par les élus adoptés au Conseil Municipal de juillet 2014, une phase interne d'écriture a été amorcée. Par la suite, les principaux partenaires ont été réunis pour compléter le document et décliner collectivement ces objectifs (projet ci-joint). Les partenaires associés ont été les suivants : Education Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole (CAPE), structures de quartier, accueils de loisirs.

Schéma actualisé



Public cible et objectifs du PEdT

Pour les trois premières années, la Ville a choisi de se centrer sur les enfants de trois à onze ans. A mesure de l'avancée des travaux, la démarche sera élargie aux âges passerelles (petite enfance et début de l'adolescence) pour atteindre les zéro - dix-huit ans à terme.

Pour cette première phase, cinq objectifs stratégiques ont été retenus et déclinés dans les groupes de travail partenariaux de la manière suivante :

Objectif stratégique n° 1 : Soutenir la réussite scolaire

- Développer le lien entre les acteurs pour améliorer la cohérence et l'efficacité de chacun
- Poursuivre, développer et évaluer les dispositifs et partenariats existants

Objectif stratégique n° 2 : Réaffirmer la place et le rôle des familles

- Améliorer la communication envers les familles
- Développer une culture commune sur le rôle et les responsabilités des familles
- Valoriser et soutenir les familles dans leur rôle éducatif

Objectif stratégique n° 3 : Porter une attention aux plus fragiles

- Accompagner la parentalité par un soutien plus individualisé
- Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant dans tous ses temps de vie

Objectif stratégique n° 4 : Eduquer à la citoyenneté et à l'engagement, réaffirmer les valeurs de la laïcité, et promouvoir l'ouverture culturelle, sportive et éducative

- Compléter l'offre éducative et de loisirs et en faciliter l'accès pour réduire les inégalités entre les territoires et les personnes
- Promouvoir un meilleur vivre ensemble dans les territoires
- Permettre aux enfants de s'investir dans la vie collective

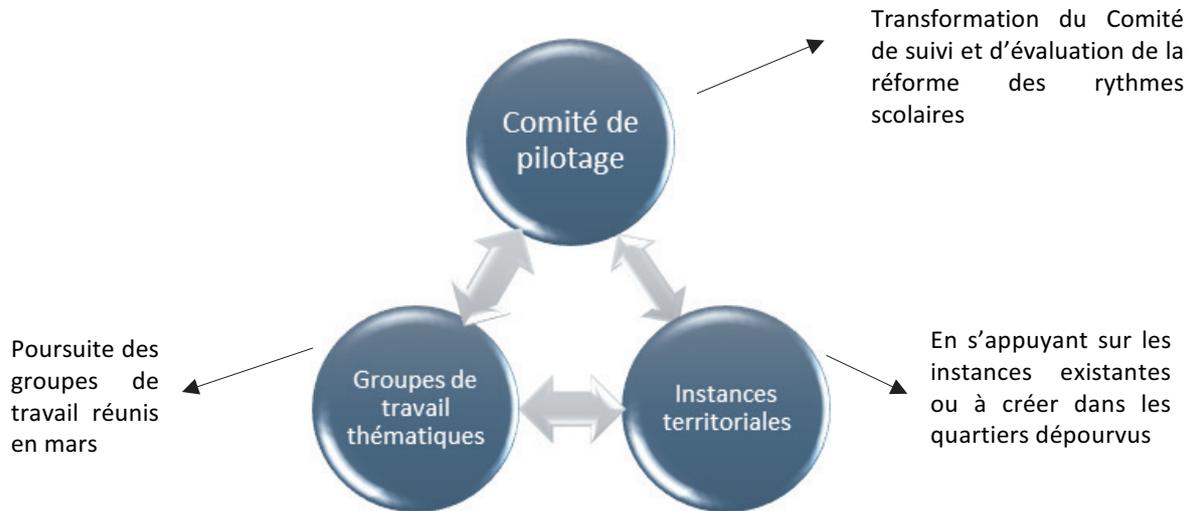
Objectif stratégique n° 5 : Veiller à l'articulation des différents temps de l'enfant

- Répondre aux besoins physiques, physiologiques, moraux et affectifs des enfants
- Travailler à une meilleure cohérence éducative pour le bien-être des enfants
- Créer des espaces de coordination pour définir collectivement des contenus et des complémentarités.

A partir du cadre adopté par le Conseil Municipal, le travail sera affiné en groupe de travail puis adapté sous forme opérationnelle par territoire. Le PEdT sera ainsi évolutif et enrichi de fiches actions qui permettront de présenter plus en détail les actions et dispositifs existants ou envisagés.

Une gouvernance partenariale

La gouvernance proposée a été conçue à partir des instances existantes :



Cette gouvernance permettra ainsi de conserver une cohérence globale tout en s'adaptant aux spécificités de chaque quartier.

Chaque année un bilan évaluatif global sera produit et une évaluation sera menée en 2017 sur un axe retenu par le Comité de pilotage.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le Projet Educatif de Territoire,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention partenariale,
- solliciter le fonds de soutien auprès de l'Etat.

«M. Yves-Michel DAHOUI : Je vais essayer d'être aussi condensé que possible dans mon propos mais je crois qu'il y a derrière ce projet éducatif de territoire des enjeux importants, je ne pense pas avoir à plaider beaucoup pour en convaincre. Ce Projet Educatif de Territoire résulte d'une circulaire de mars 2013. Je rappelle l'intitulé parce qu'il fixe bien le fond et la démarche en tout cas de ce projet «c'est une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun la complémentarité des temps éducatifs». Voilà donc ce qui est l'esprit et la démarche. Ce que je voudrais d'abord souligner, c'est qu'il s'agit bien d'un partenariat, donc je fais un peu une réponse à l'observation qui avait été faite en commission, je ne ferai que celle-là parce que je pense que la minorité a des questions et je ne serai pas son porte-parole ; elle les posera sans doute après mon exposé. Je rappellerai qu'on a défini les grandes lignes lors d'un Conseil Municipal de juillet 2014, là on arrive plutôt dans le vif du sujet, on va préciser les contenus et d'autre part c'est un partenariat, c'est-à-dire qu'il a bien fallu qu'on discute avec l'ensemble de nos partenaires qui sont en l'occurrence nombreux. Il y a les partenaires de l'Etat, au premier rang duquel il y a le Préfet avec lequel le Maire prochainement signera, à la suite de ce Conseil Municipal, ce projet éducatif de territoire, il y a également le DASEN - Inspecteur d'Académie, mais il y a également la CAF, la DDCSPP c'est-à-dire la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Pour ceux qui ne sont pas

familiarisés avec ce sigle -j'en fais partie- c'est l'ancienne Jeunesse et sports et il y a également la Ville de Besançon.

Donc ce partenariat sur lequel on travaille déjà depuis plusieurs mois, c'est aussi une mobilisation de plusieurs délégations en interne. Je vous rappelle que cela fait partie des grandes priorités de ce mandat, il n'est donc pas étonnant d'y trouver plusieurs délégations qui constituent le socle en tout cas de cette politique que l'on souhaite mettre en œuvre. Il y a évidemment la culture, avec les parcours culturels, il y a également les sports, la vie des quartiers, l'éducation mais au fur et à mesure de nos actions on travaille également avec la sécurité, la voirie, l'hygiène-santé avec laquelle on coopère beaucoup pour la sensibilisation à l'hygiène, également la délégation personnel car il y a une charge lourde, notamment quand on recrute les animateurs. C'est donc bien une mobilisation générale pour des objectifs qui sont des objectifs à long terme et encore une fois au service d'une véritable ambition politique pour la Ville, en partant d'un constat simple qui probablement va enfoncer une porte ouverte, qui est le fait qu'il y a des inégalités dans notre société et qu'à notre mesure et dans nos compétences, notre volonté est d'y pallier autant qu'il est possible de le faire.

Je vais rappeler quand même quelques éléments qui sont très révélateurs du défi qui nous attend. Les enfants des cadres et professions intellectuelles supérieures constituent près d'un tiers des étudiants à l'Université et la moitié des élèves dans les filières les plus sélectives comme les classes préparatoires aux grandes écoles, alors que leurs parents ne représentent que 15 % des emplois. Pour les écoles d'ingénieurs, 5 à 6 % seulement sont des enfants d'ouvriers ou d'employés. Depuis à peu près une quinzaine d'années, on constate même qu'il y a une aggravation de ce phénomène. Donc il y a bien sûr l'Education Nationale, les compétences de l'Etat, mais je pense qu'on a notre rôle à jouer pour compenser, gommer ces inégalités autant qu'il est possible de le faire, ce qui veut dire qu'il faut effectivement un engagement très volontariste. Accessoirement, je dirai ça sous forme de boutade mais je ne voulais pas le mettre en premier parce qu'on ne fait pas une action par des financements mais parce qu'on y croit et qu'on a des objectifs ambitieux. Mais ça conditionne, comme vous le savez sans doute, les financements de l'Etat. Vous savez qu'il y a eu ce qu'on a appelé le fonds d'amorçage, qui est de l'ordre de 440 000 €, qui devient le fonds de soutien, c'est la condition sine qua non de sa pérennisation, donc la signature de ce PEDT.

Alors on ne part pas de rien, vous le verrez aussi, on n'a pas la prétention de dire que rien n'existait avant, que tout existera demain mais ce sur quoi je voudrais insister quand j'ai évoqué ce partenariat c'est que l'efficacité de l'action publique vient aussi de la coordination de l'action qui est menée par tous les acteurs. On est dans le cadre d'une politique et d'une impulsion gouvernementale, chacun a son rôle et ses compétences mais cette synergie est indispensable, cette coopération, cette cohérence dans l'action publique est indispensable pour la rendre efficace, efficiente. Et si on avait simplement réussi ça au cours de ce projet je pense qu'on aurait rempli une grande partie de nos objectifs et répondu à nos défis, en tout cas partiellement.

Donc comme vous l'avez vu, je ne vais pas paraphraser, vous avez je suppose lu attentivement les documents. Ce PEDT, au niveau de l'ambition de la Ville s'est fixé 5 objectifs : soutenir la réussite scolaire, réaffirmer la place et le rôle des familles, porter une attention aux plus fragiles -je crois que dans un contexte social de plus en plus difficile ça peut se comprendre-. Le 4^{ème} objectif stratégique c'est réaffirmer les valeurs de la laïcité, promouvoir l'ouverture culturelle, sportive et éducative. Et enfin, 5^{ème} objectif c'est de veiller à l'articulation des différents temps de l'enfant.

Je vais reprendre ces objectifs, je ne vais pas y accorder le même temps, je ne vais peut-être pas les prendre dans l'ordre, non pas parce qu'il y en aurait un qui serait plus ou moins important que d'autres, mais parce que ça forme un tout et vous aurez remarqué je pense que tous ces objectifs sont importants. Le premier c'est de soutenir la réussite scolaire. Alors là on fait déjà beaucoup dans ce domaine avec les partenaires notamment que j'ai cités en terme d'actions, je pense par exemple au développement durable, à la promotion de la santé ou aux parcours culturels. Je tiens à dire quand même qu'ils rencontrent un très grand succès -Patrick ne me démentira pas- puisque je pense qu'on peut ensemble d'ailleurs saluer l'engagement réel et l'investissement total des enseignants qui je crois plébiscitent cette mesure et sont pleinement engagés en tout cas dans la réussite de ces parcours culturels avec

évidemment l'ensemble de nos acteurs culturels eux-mêmes. Egalement on dispose déjà d'outils, les conseils d'école, les commissions de familles dans les maisons de quartiers, etc. Donc l'essentiel c'est de coordonner l'ensemble des actions, de renforcer aussi l'efficacité de nos outils, par exemple en développant le numérique, en développant aussi l'accompagnement à la scolarité, le renforcement de la cohérence entre les différents temps de l'enfant. On est déjà dans des choses qui existent mais qu'il faut renforcer. Le 3^{ème} objectif -je vous l'ai dit, je ne les prends pas dans l'ordre- c'est de porter une attention aux plus fragiles, dans un contexte je le disais social compliqué et difficile.

Le projet éducatif de territoire concerne évidemment toutes les familles mais ça sera compris par tout le monde, certains enfants méritent une attention particulière, par exemple en accompagnant la parentalité par un soutien qui soit plus individualisé, en favorisant le développement de l'enfant et son épanouissement dans l'ensemble des temps de la vie. L'enfant c'est un tout et je crois que l'ambition c'est de ne pas considérer que ce soit morcelé et c'est tout le souci de cohérence que l'on doit avoir pour faire en sorte qu'on prenne l'enfant dans sa globalité. C'est aussi un défi important et là encore ça mérite une coordination de nos efforts. Mais je le disais aussi à l'instant, on ne part pas de rien, là il s'agit d'intensifier ce qui existe. On a par exemple le programme de réussite éducative, le PRE, pour les enfants qui sont le plus en difficultés, le plus éloignés de ce qu'on appelle le dispositif de droit commun. Pour ces enfants, des cellules de veille sociale dans les quartiers, les dispositions qui sont actuellement prises en faveur des enfants qui ont un handicap, les tickets loisirs existent. Mais à partir de cet existant, on pourrait s'appuyer davantage par exemple sur les cellules de veille sociale pour mieux repérer les familles, c'est très important aussi de mieux les orienter, les accompagner pour que leurs enfants pratiquent des activités en dehors du temps scolaire. Ce qui nous amène d'ailleurs actuellement à réfléchir à nos critères d'accès -on aura peut-être l'occasion d'en discuter-, aux activités périscolaires et aussi à nos modes de communication. On veut également sensibiliser ou former tous les acteurs concernés par des thématiques communes, là aussi on le voit il y a cette volonté et toujours ce même souci de renforcement et de cohérence de nos actions.

J'en arrive au 2^{ème} objectif, qui est de réaffirmer la place et le rôle des familles. Pourquoi j'attire plus votre attention sur certains de ces points ? C'est parce que, encore une fois non pas qu'ils soient plus importants que d'autres mais ce sont ceux sur lesquels on a réellement une marge de progression. Je crois qu'il faut être lucide et un projet et une ambition politique c'est tenir compte de ses forces mais aussi de ses points de faiblesse pour les améliorer. Là on a une marge de progression dans ce domaine en partant de ce qui existe, notamment les espaces parents-enfants, les temps d'échanges avec les parents dans le cadre du projet de réussite éducative que j'évoquais à l'instant, mais on pourrait faire mieux avec une communication ciblée. L'information c'est aussi une arme contre les inégalités. Il y a des gens qui sont plus éloignés que d'autres de l'information aux droits, c'est donc une communication utile et même indispensable, ce qui nous permettrait de toucher davantage de familles en organisant et en renforçant les temps d'échanges, en instaurant également des formations -ça je crois que c'est important pour les professionnels- sur l'évolution des schémas familiaux. Vous savez qu'on ne peut pas avoir comme seule référence soi-disant un mode familial, il y en a plusieurs aujourd'hui avec les familles recomposées, avec les foyers monoparentaux et il y a besoin d'une formation pour cette sensibilisation à l'évolution de ces schémas familiaux.

Le quatrième objectif stratégique sur lequel je souhaitais également attirer votre attention, c'est éduquer à la citoyenneté, à l'engagement, réaffirmer les valeurs de la laïcité, promouvoir l'ouverture culturelle, sportive et éducative. Cela fait directement référence à des événements que nous avons tous en mémoire, avec ce qui s'est passé à Charlie Hebdo où il y a eu une réelle prise de conscience mais il ne faut pas que ça soit un feu de paille, il faut que ça s'inscrive dans la durée. On s'aperçoit dans les écoles, sans que ça soit excessif ou sans dramatiser, qu'on a parfois une montée du communautarisme, une montée de l'intolérance, chacun se nourrissant de l'autre. Notre but est d'éviter qu'il y ait ce genre de fracture et de permettre le vivre ensemble. Tout ça pourrait se traduire, en tout cas en ce qui concerne cet objectif, sous forme de sous-objectif d'abord par une offre éducative et de loisirs qui soit plus étoffée avec un accès facilité, qui permettrait là encore de réduire les inégalités entre les territoires et entre les citoyens. Nous avons également concrètement déjà initié des journaux périscolaires dans 18 écoles élémentaires et on travaille avec des partenaires pour une sensibilisation face aux comportements violents. On verra d'ailleurs qu'on aura une question à l'ordre du jour sur ce thème.

Notre volonté c'est d'étendre le ticket sports loisirs aux activités artistiques et culturelles, de systématiser les journaux périscolaires, de les avoir donc sur l'ensemble des 67 écoles de la ville, de développer les conseils d'enfants en périscolaire et en extrascolaire et enfin de créer des projets en permettant aux enfants de les piloter pour qu'ils apprennent à agir de manière collective et responsable sur leur environnement.

Le 5^{ème} objectif stratégique est aussi important puisque c'est de veiller à l'articulation des différents temps de l'enfant, on s'y efforce. Vous savez que les temps de l'enfant c'est le temps scolaire, le temps périscolaire, le temps extrascolaire. C'est un défi car il faut arriver à coordonner les efforts de tous, et donc là encore on a une marge de progression. On a vu déjà que cette préoccupation de l'articulation s'exprimait dans la quasi-totalité des objectifs que je viens de rappeler. Tout cela part d'un constat, l'enfant, à tout moment, rencontre de très nombreux adultes, évidemment les membres de sa famille mais aussi des enseignants, des animateurs périscolaires et extrascolaires, notamment pour les plus petits mais pas seulement pour eux. La diversité des intervenants dans leur vie constitue évidemment sans aucun doute une richesse mais ça représente aussi un caractère qui peut être perturbant et il est donc indispensable, et nous avons là encore une fois une réelle marge de progression, d'intensifier et de formaliser ces temps d'échange. Même là on ne part pas de rien, il existe aujourd'hui des réunions de coordination des accueils de loisirs, un comité de suivi parental et une organisation qui permet des transitions entre l'école, le périscolaire, l'accueil de loisirs. On propose, dans ce projet éducatif de territoire, de systématiser une charte de partage des locaux scolaires, d'instaurer des temps de régulation entre enseignants, animateurs périscolaires, les ATSEM et de créer aussi des instances territoriales qui nous permettraient de décliner le PEDT par territoire. Voilà donc sur les grandes lignes ce que je voulais dire de ce projet éducatif du territoire. Ce qu'il faut sans doute en retenir c'est que c'est une ambition collective, une ambition avec des partenaires avec lesquels on travaille, c'est aussi une volonté de rendre plus efficiente l'action publique et la coordination des actions. On est, je le dis souvent d'ailleurs, dans un pays qui depuis des années a plus une culture d'obligation de moyens que de résultats. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on a mis en place ce comité de suivi et d'évaluation pour le suivi de ce qui est résulté pour la Ville de l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires, qui a joué un rôle réel d'ailleurs et qui permet d'évaluer l'action publique. Il ne suffit pas simplement de proclamer des objectifs, il faut aussi être capable de savoir, en regardant ça périodiquement, si on est en train de les atteindre ou pas. Quand on le fait avec une commission qui ne comporte pas que des élus de la ville, bien heureusement, mais aussi des experts et des partenaires extérieurs, ça permet d'avoir une certaine lucidité sur notre action et par ce regard extérieur une objectivité sur la réussite de nos objectifs.

Concrètement, je vais plus rapidement encore évoquer ce qui est prévu au niveau des contenus des dispositifs pour l'année 2015-2016. Pour le périscolaire, il faut consolider ce qui a été mis en place. Sport après l'école, on poursuit le dispositif également, toujours avec cette même volonté, je l'ai évoquée rapidement tout à l'heure, d'améliorer la communication envers les familles, chercher les familles qui ont le plus besoin justement d'être accueillies. Les parcours culturels, je les ai également évoqués rapidement, on passera à 32 propositions contre 27 l'année dernière, réparties dans tous les domaines et toutes les disciplines culturelles, s'il le souhaite je laisserai Patrick développer tout à l'heure. Les accueils de loisirs aussi, on poursuit selon les mêmes modalités que l'an dernier, délivrance des tickets BAFA, BAFA pour inciter les jeunes à se qualifier dans le domaine de l'animation, c'est important aussi puisque vous savez que pour les jeunes qui sont plus dans les quartiers défavorisés, une aide existe pour acquérir cette formation de BAFA et BAFA et on a aussi besoin d'un vivier d'animateurs parce que leur statut aujourd'hui fait qu'on a du mal à les fidéliser mais chacun pourra le comprendre. Donc c'est aussi un travail de fond et de longue haleine que de pouvoir fidéliser en accordant des formations à des jeunes pour leur permettre de contribuer à l'action publique dans ce domaine. Je voudrais signaler aussi le partenariat qu'on a évidemment dans ce domaine avec l'UFR STAPS et l'Université.

Au niveau de la mise en œuvre et du suivi du projet éducatif de territoire, cette première année 2015-2016 sera consacrée à la poursuite des groupes de travail thématiques qui sont déjà en place, à la mise en place des instances territoriales pour le suivi et l'évolution du PEDT, notre volonté aussi de rendre effective toute la coordination avec les partenaires. On voit là aussi le souci de cohérence, de rendre ce partenariat fructueux et productif et travailler à l'articulation avec le contrat de ville qui est un autre dispositif. Enfin il y a eu un accord de principe lors du dernier comité de suivi et d'évaluation pour que le

comité de suivi se transforme en comité de pilotage, là encore pour vérifier qu'on est bien sur les rails par rapport à l'ambition que nous avons affichée. Voilà, merci Monsieur le Maire, je répondrai évidemment bien volontiers aux questions qui pourraient être posées.

M. Ludovic FAGAUT : Vous vous doutiez bien que ce soir nous allions intervenir et que j'allais intervenir sur ce dossier. Vous vous doutez bien aussi que depuis un an et demi maintenant l'Opposition a toujours été force de proposition sur les différents dossiers et vous connaissez aussi l'intérêt et l'attachement que l'on a par rapport à cette réforme des rythmes scolaires et à débattre sur ce dossier. J'ai pu le dire également en commission, ce dossier du projet éducatif territorial mérite un débat public et ce débat public il est intéressant de l'avoir ce soir en Conseil Municipal. Je voudrais tout d'abord et je l'ai dit également en commission, saluer l'initiative qui a été faite fin juin - début juillet où la majorité nous a sollicités pour que nous puissions intervenir sur ce sujet. Néanmoins, là où vous avez eu 30 mois pour pouvoir mettre en place ce PEDT, vous nous avez sollicités pour qu'en à peine deux mois, sur la période estivale, nous puissions rendre nos propositions. Vous vous doutez bien que c'est un petit peu court, on n'est pas forcément non plus naïf sur le sujet mais en tout cas on s'y est attaché et en commission c'était un petit peu court de rendre nos propositions et ce soir nous pourrions vous remettre, ainsi qu'à M. l'Adjoint nos propositions qui tiennent sur 17 pages. Avec mes collègues où nous siégeons dans cette Commission 4, nous représentons à nous trois tout le panel de l'Education Nationale, allant de la petite enfance jusqu'au collège, en passant bien sûr par le primaire, par le lycée et bien sûr l'université. Les objectifs qui sont développés dans le cadre du PEDT que vous nous proposez ce soir, effectivement sont louables et entendables sauf que pour nous ça ne va pas assez loin. Parce que les cinq objectifs qui sont proposés -bien sûr on ne peut être que d'accord avec la réussite scolaire des élèves- à notre sens ils sont trop généralistes et trop passe-partout. Ce PEDT, que vous habitez Besançon, Rennes, Nice ou Strasbourg, est valable. Notre démarche a été différente dans les propositions que nous faisons, car nous sommes partis de la spécificité bisontine. Proposer cinq objectifs, très bien, mais pour répondre à quoi, à quelle problématique ? Nous souhaitons répondre à trois problématiques qui nous semblent incontournables à résoudre à l'échelon bisontin. Comment et en quoi le PEDT doit œuvrer pour que nos enfants et que nos élèves bisontins retrouvent des repères républicains ? Première problématique à laquelle nos objectifs devront répondre.

Deuxième problématique à laquelle il faut répondre : comment cette mixité sociale si importante à l'échelon bisontin doit favoriser bien sûr cette bienveillance et doit favoriser cet ascenseur social ?

Troisième problématique à laquelle il faut répondre : comment améliorer le lien entre les différents acteurs d'un territoire pour favoriser l'émergence d'une jeunesse autonome et responsable ?

A partir de ces trois problématiques-là nous avons fixé bien sûr quatre axes de développement et cinq objectifs. Je vous ferai grâce un petit peu de ces 4 axes de développement et de ces 5 objectifs pour aller dans le vif du sujet, ce qui nous intéresse le plus, le concret, ce qui se passe sur le terrain, et bien sûr les principes d'actions. Vous l'avez dit, nous avons un tissu associatif extrêmement riche à l'échelon bisontin, et j'ai cru l'entendre dans vos propos, ce n'était pas le cas le jour de la commission, il nous semble incontournable que ce Projet Educatif Territorial soit sectorisé quartier par quartier puisqu'on ne répond pas à une problématique de la même manière que nous soyons à l'école Helvétie ou que nous soyons à l'école Saint-Claude ou que nous soyons à l'école Paul Bert. Nous avons certes une problématique qui est identique mais avec des principes d'actions qui sont différents et dans le premier projet éducatif territorial que nous avons pu voir, en tout cas, il ne faisait pas apparaître cet état de sectorisation quartier par quartier.

Deuxième point important en terme de principe d'action : -je ne l'ai pas trop entendu dans vos propos-, nous avons, à l'échelon municipal, 20 référents qui gèrent un regroupement d'écoles, suivant la taille des écoles, 3, 4, 5 écoles en fonction de leur taille. Il nous semble important que ces référents aient un rôle bien plus important que celui qu'ils ont à ce jour. Nous souhaitons qu'il y ait la création d'un livret du parcours d'activités périscolaires dans lequel seraient référencées toutes les activités du monde associatif qui pourraient être proposées dans le cadre des activités périscolaires pour les enfants. Et à partir de cela le référent aurait un véritable lien entre le tissu associatif local et de l'autre côté le projet

d'école avec bien sûr le partenariat avec les enseignants et le directeur d'école, donc ce livret du parcours d'activités scolaires qu'on ne voit pas dans les principes d'actions.

Et autre chose, mais derrière mes collègues compléteront, au niveau de l'équipement : chaque école devra être dotée de matériel. Il y a une inégalité entre chaque école sur le matériel dont elles disposent. Nous souhaitons, en terme de principe d'actions, pour que ces activités périscolaires soient efficaces et bien sûr efficaces, qu'il y ait la création et la dotation pour chaque école d'un pack de matériel de base qui permette à la fois d'arriver pour travailler sur des activités sportives, culturelles ou autres. A ce jour c'est un déficit que nous pouvons rencontrer sur nos écoles et donc nous souhaitons que cela soit mis en place. Vous avez parlé je crois également des activités périscolaires par le biais du sport et des activités sportives. Nous avons une richesse également patrimoniale et on peut se féliciter, le parcours artistique et culturel qui est mis à l'échelon municipal fonctionne plutôt bien et les activités proposées à l'intérieur sont intéressantes. Mais je pense qu'il faut que nous le développons encore. Nous avons des spécificités patrimoniales et sportives intéressantes et il faut que nous allions un peu plus loin dans les principes d'actions. Bien sûr les objectifs proposés dans ce PEDT se comprennent mais ils sont trop généralistes à l'échelon municipal bisontin et c'est pour cela que dans les propositions que nous allons vous remettre ce soir vous pourrez prendre ce qu'il vous convient en fonction de la politique que vous souhaitez mener.

M. LE MAIRE : Madame PESEUX, je vous demanderai d'être brève, c'est bien qu'il y ait un débat mais je ne souhaiterais pas que l'on refasse ici des débats de commission.

Mme Sophie PESEUX : Je souhaite revenir rapidement sur l'ensemble des partenaires et des moyens humains sollicités par le PEDT et vous présenter plusieurs pistes possibles qui permettraient de le personnaliser davantage et de lui donner une véritable identité. Donc pour cela nous avons identifié et listé des ressources locales susceptibles de l'enrichir. Nous avons dégagé et distingué deux niveaux d'intervention dans ce PEDT, ce que j'appellerai les incontournables, le recrutement Mairie, les animateurs et les référents, correspondant au premier niveau. Un deuxième niveau qu'on appellera les ressources locales, les petits plus qui vont rendre unique ce PEDT. Voici concrètement un premier exemple : vous nous l'avez dit et dès cette rentrée, à l'initiative de l'UPFR des sports de Besançon une collaboration novatrice a été mise en place entre la Ville de Besançon et les étudiants de 2^{ème} année de licence STAPS filière éducation - motricité. Ce sont des étudiants qui sont destinés au futur métier de l'enseignement, des futurs professeurs d'EPS mais aussi des professeurs des écoles. Ce partenariat qu'on va appeler formation université doit bien sûr servir de modèle et doit être élargi et proposé à l'ensemble des composantes de l'UFC ainsi qu'à l'ESP, l'école supérieure du professorat de l'éducation mais aussi au CLA en sachant que cela a effectivement déjà été proposé, ça ne va pas être facile mais ça doit être vraiment une volonté de la mairie d'aller plus loin sur ce partenariat. Un deuxième exemple, toujours concernant ce que j'ai appelé les petits plus, nous devons solliciter un panel d'intervenants le plus varié possible si on veut enrichir la qualité de nos interventions, le BAFA qui a été effectivement proposé est-il vraiment la seule réponse adaptée ? C'est bien sûr une réponse mais nous proposons d'associer des bénévoles, des retraités, des seniors, des parents qui pourraient intervenir effectivement dans chaque école, toutes les personnes qui seraient susceptibles d'enrichir les interventions. Il faut s'ouvrir et s'appuyer sur notre vivier de compétences déjà existant, tout en s'assurant bien sûr d'une démarche d'investigations concernant les compétences des bénévoles susceptibles d'intervenir, avec par exemple une charte à signer par l'ensemble des intervenants bénévoles. Il ne s'agit pas bien évidemment de faire intervenir n'importe qui, ni bien sûr de remplacer les moyens mis en œuvre par la Mairie, ce serait vraiment juste un soutien, un plus.

3^{ème} et dernier exemple : ne peut-on pas envisager vraiment une professionnalisation des référents ? Vous en avez effectivement parlé, mais aller plus loin, le BPJEPS ou autres bien sûr plutôt que le BAFA. On devrait réhausser le niveau d'exigence concernant les référents, cela en concerne une vingtaine. Pourquoi pas un ticket BPJEPS ou une autre formation pour les référents ?

Donc, pour conclure, la sollicitation des diverses ressources locales aura un double impact, un plus pour les interventions auprès des enfants, mais également la reconnaissance et la valorisation des différents acteurs sollicités. Je pense que la richesse de notre PEDT dépend de l'envergure du vivier d'intervenants et de la qualité des référents. Donc s'il veut être efficace, il doit être unique afin de pouvoir répondre aux particularités et aux spécificités de chacune de nos écoles. Merci.

M. LE MAIRE : J'aimerais savoir si vous avez chiffré ce projet, si vous avez chiffré les recrutements qu'il fallait, parce que là je vois un catalogue de bonnes intentions. J'aimerais donc, puisque vous dites être des gens très précis, qu'il y ait un chiffrage. C'est intéressant d'avoir un chiffrage en matière de moyens, de fonctionnement, de personnel. Dans ce que vous dites il y a des choses très intéressantes. Après, qu'est-ce qu'on peut faire ? Et quand vous parlez des bénévoles Madame -ce n'est pas un problème de compétence parce qu'il y a des gens bénévoles qui sont très compétents- c'est un problème de disponibilité. Est-ce que l'on peut baser tout un système comme cela, qui doit fonctionner toute une année, sur des gens qui sont bénévoles mais qui sont susceptibles de ne pas être disponibles comme quelqu'un qui est salarié car on le voit bien par exemple parmi les retraités et autres. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire appel au bénévolat mais il faut être très attentif. Par contre ce qui est fait avec l'UFR STAPS c'est différent et ça me paraît quelque chose effectivement de très intéressant. J'aimerais bien, Monsieur FAGAUT, que vous me chiffriez cela. Monsieur FAGAUT, on vous a demandé de réfléchir et je vous en remercie mais il ne s'agit pas ici de proposer quelque chose de grandiose sans pour autant le chiffrer. Je pense qu'Yves-Michel DAHOUI a eu raison, en vous demandant de faire des propositions, c'est bien mais les propositions que l'on fait doivent être chiffrées. Vous-même vous nous le rappelez lorsque l'on met en place un équipement, une nouvelle action, vous dites toujours -à juste titre- : il faut le chiffrer, ça coûte combien ? Appliquez-le à vous-même aussi.

M. Laurent CROIZIER : En ce qui concerne le chiffrage, ça aurait pu être une de nos actions mais on a été sollicité fin juin, je voudrais le rappeler et on a déjà travaillé quasiment tout l'été...

M. LE MAIRE : C'est bien ça.

M. Laurent CROIZIER : Oui, donc vous nous ferez grâce du chiffrage.

M. LE MAIRE : Non, je ne vous en fais pas grâce parce que pour moi des propositions responsables sont chiffrées.

M. Laurent CROIZIER : La prochaine fois si elles ne sont pas chiffrées on ne vous en fera pas et après vous nous direz qu'on ne vous fait pas de propositions.

M. LE MAIRE : Non, je vous demande de faire des propositions chiffrées, c'est cela que je vous demande.

M. Laurent CROIZIER : On est parti d'une conviction que Mme PESEUX, M. FAGAUT et moi-même avons, c'est que l'école reproduit les inégalités...

M. LE MAIRE : M. DAHOUI l'a dit tout à l'heure cela.

M. Laurent CROIZIER : ...parce qu'elle traite également tous les enfants de la même façon, alors qu'ils seront différents selon leur origine sociale. En uniformisant les horaires, les dispositifs, en généralisant le PEDT sans tenir compte des spécificités des quartiers ou des classes d'âge, on ne lutte pas contre les inégalités et on en arrive à des aberrations. Quand on fixe la reprise de la classe à 14 h en maternelle, on est en contradiction avec les rythmes biologiques des enfants de petite section. Quand on fixe la règle selon laquelle pour s'inscrire au périscolaire les deux parents doivent travailler, de fait on exclut ceux qui en ont le plus besoin. Donc nous avons voulu promouvoir une démarche de qualité parce que nous refusons les activités occupationnelles. Nous voulons proposer des activités émancipatrices qui permettent une attitude participative de l'enfant et une éducation au choix, un éveil. Voilà pourquoi nous pensons qu'il faut s'appuyer sur les associations, mais les associations volontaires parce qu'il ne s'agit pas de concurrencer les activités des associations, il s'agit juste de créer une initiation sur des cycles courts qui pourraient susciter l'envie ensuite aux enfants d'aller s'inscrire dans ces associations. Donc

c'est plutôt une opportunité et ce sont des associations volontaires, donc le chiffrage est rapidement fait. Bien évidemment avec ces associations on propose la signature d'une charte qualité d'engagement dans laquelle seraient définis la démarche recherchée, les objectifs attendus par la Ville et aussi les garanties accordées à l'association qui s'engage aux côtés de la ville.

Concernant les projets fédérateurs, j'ai entendu parler tout à l'heure de journal du périscolaire qui peut remplir cette fonction. Nous pensons que permettre à des enfants de différentes écoles de se retrouver autour d'une même activité ou de valoriser des productions, partager une expérience, ça peut être fort de cohésion sociale. Sur la démarche nous voudrions préciser que pour nous le PEDT n'est pas un simple agencement technique des moyens disponibles. Il doit créer des liens, des passerelles entre acteurs éducatifs, pour que les uns deviennent une ressource pour les autres. C'est en créant ces moments d'échange, de l'élaboration jusqu'à l'évaluation qu'on donne la cohérence et la continuité éducative recherchée. Donc on vous propose par exemple une convention, mais j'en ai entendu parler tout à l'heure par M. DAHOUI, entre l'Education Nationale et les référents, pour se dégager des temps pour permettre d'élaborer les parcours et pourquoi pas aussi des formations communes entre les différents intervenants, par exemple entre les ATSEM des écoles maternelles et le personnel des maisons de quartier.

Et pour terminer, je voudrais simplement préciser que pour nous l'écoute de la communauté éducative et des professionnels de terrain nous semble être un pré-requis indispensable. Je voudrais juste finir sur un questionnaire qui a été envoyé à tous les enseignants de toutes les écoles bisontines. Je ne vais pas vous mentir, on n'a pas eu pour le moment un nombre de retours exceptionnel mais par contre, tous les retours qu'on a vout dans la même direction : les enseignants remarquent que les enfants sont beaucoup plus fatigués depuis la mise en place de la réforme et cette fatigue est accentuée en fin de semaine. Lorsque l'on demande aux enseignants quelle mesure ils souhaiteraient voir mise en place, ils nous parlent de la baisse des effectifs par classe et non pas un aménagement du périscolaire, et concernant les activités périscolaires, leur constat est sans appel, elles s'apparentent davantage à des activités de gardiennage ou récréatives, sans arrière-pensée éducative. Voilà ce que j'aurai à dire sur les propositions qu'on vous fait sur le PEDT, merci.

M. LE MAIRE : Vous savez, la reproduction des inégalités, c'est bien, mais BOURDIEU le disait déjà dans les années 1970-1972. Donc ce n'est pas nouveau et vous n'avez pas été très attentif parce que je crois qu'Yves-Michel DAHOUI l'a dit en début de son propos. BOURDIEU ça doit être 1972, ça fait au moins 43 ans mais ça reste toujours vrai, vous avez raison.

M. Ludovic FAGAUT : Je voudrais juste répondre à votre interrogation sur le coût et sur le financement de cela. Encore une fois je le répète parce que tout à l'heure je n'avais pas le micro, les manettes des finances c'est quand même vous qui les avez, premièrement. Deuxièmement, quand on parle de charte de qualité, de projet fédérateur, de bénévoles, de partenariat avec l'ensemble des UFR, je ne vois pas où est le coût, c'est juste une démarche.

M. LE MAIRE : Yves-Michel vous répondra. On a progressé mais où il y a encore des marges de progrès c'est le travail avec le monde associatif, on est d'accord là-dessus, pas pour les postes fixes avec des bénévoles mais le travail avec le monde associatif, et la démarche qui a été engagée avec l'UFR STAPS est une bonne démarche. Mais après, je pense quand même que tout projet sérieux doit être chiffré. En tout cas, nous avons toujours fait comme ça.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, vous allez sans doute dire que je viens au secours de mes amis, donc je le dis avant, comme ça vous n'aurez pas besoin de le dire. Simplement vous m'étonnez toujours parce que vous demandez régulièrement à l'Opposition de faire des propositions et quand on en fait vous trouvez toujours quelque chose pour dire que ça ne vous convient pas.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ça, je vous demande seulement de les chiffrer.

M. Pascal BONNET : Vous auriez pu répondre : « il y a des propositions intéressantes, d'autres que je ne partage pas, je vais demander aux services de les chiffrer ». Je ne crois pas que ce soit vous et M. DAHOUI qui ayez chiffré ce que vous nous proposez. Donc il faudrait un peu plus d'ouverture envers l'Opposition quand elle propose quelque chose. Je voudrais quand même vous rappeler aussi que depuis deux ans vous avez mis beaucoup de temps à nous répondre sur la manière dont vous avez chiffré les rythmes scolaires et comment vous aviez les chiffres, alors ne leur demandez pas à eux en quelques semaines de faire ce que vous n'avez pu faire en quelques mois.

M. LE MAIRE : Enfin je ne vais pas rentrer dans la polémique, une polémique à laquelle vous ne croyez pas vous-même.

M. Yves-Michel DAHOUI : Je vais essayer de répondre à tout le monde. Je ne viserai pas telle ou telle personne qui a pu m'interroger, je vais reprendre les questions dans leur ensemble. D'abord sur la démarche, j'ai eu le même réflexe que le Maire sur les dotations aux écoles. La seule différence, mais je pensais d'ailleurs très honnêtement que depuis que vous êtes dans l'exercice des responsabilités au Département vous aviez un peu plus le souci de savoir que quand on fait des propositions, il faut aussi avoir la responsabilité de les chiffrer. J'espère quand même que ça va vous tenir parce que la collectivité départementale a encore des défis et des compétences importantes. Sur les différentes questions posées, par exemple par rapport à la sectorisation, j'ai déjà un peu répondu en commission à M. FAGAUT, je suis d'ailleurs un peu surpris de cette question parce qu'on n'a pas de politique par quartier. On mène une politique au niveau de la Ville et elle se décline après en fonction des quartiers, compte tenu par exemple des infrastructures qui existent, etc. on est effectivement pragmatique là-dedans. Je suis d'accord puisque je l'ai dit avant M. CROIZIER, que ce qu'il faut cibler ce sont ceux qui sont les plus éloignés des dispositifs, des activités périscolaires, quel que soit leur quartier. Donc on fait une politique encore une fois de la Ville.

Sur le matériel je ne sais pas où vous avez vu ça Monsieur FAGAUT, qu'il y a une inégalité de traitement. Il y a des ratios que nous occupons, c'est là où vous pouvez nous dire qu'on peut en faire plus, on a un travail en cours actuellement notamment sur les dotations informatiques, on y travaille depuis déjà pas mal de mois pour cibler au mieux les besoins pédagogiques en matière de matériel informatique pour que les enseignements soient les plus pertinents possible. Donc on y travaille mais je ne vois pas où vous avez vu, si j'ai bien compris votre question, des inégalités entre les différentes écoles. Les référents sont déjà des professionnels, je réponds aussi à une partie des questions qui étaient posées par rapport aux référents. Donc ils ont les formations requises, ils ont un rôle d'animation dans plusieurs écoles, ça a été dit mais là je n'ai pas trop compris le sens de la question qui a été posée.

Sur ce qu'évoquait Mme PESEUX par rapport à la formation de l'UFR STAPS, on a un partenariat qui est effectif, je vous l'avais rappelé en commission, depuis cette année scolaire puisqu'aujourd'hui il y a une centaine d'étudiants de licence II éducation - motricité qui sont intégrés dans les équipes d'animation l'après-midi. Donc vous voyez bien, ce que j'évoquais tout à l'heure, que ce vivier on le constitue progressivement, on a déjà un partenariat avec l'UFR STAPS, on a pris déjà des contacts aussi avec d'autres facultés qui aujourd'hui n'ont pas abouti. On a pour le moment une information sur le recrutement des animateurs qui est diffusée dans toutes les boîtes mail des étudiants, mais je pense effectivement, et là je peux vous suivre, que l'expérience menée avec les STAPS pourraient irriguer d'autres disciplines, je pense aux lettres, aux langues vivantes. Mais j'ajoute que Rome ne s'est pas faite en un jour et sur cette politique-là, il y a une idée de progressivité. Sur les tickets BAFA BAFD, la question n'a pas été reposée, nous avons pris des dispositions pour les jeunes de 17 à 25 ans qui résident dans les quartiers prioritaires bisontins, là aussi c'est quand même une incitation à constituer ce vivier, avec une aide qui a d'ailleurs été déjà développée sur deux axes, l'augmentation du nombre de bénéficiaires et également l'extension et la qualification du BAFD.

Ça a été évoqué aussi tout à l'heure concernant le bénévolat ; le souhait de la Ville est de ne faire appel au bénévolat qu'en complément des équipes d'animation. Vous imaginez bien que les bénévoles ça peut aussi poser un principe et un problème de responsabilité et que le socle c'est quand même les professionnels autour desquels peuvent s'agréger effectivement des bénévoles, en plus de nos animateurs et via un réseau préalablement structuré réellement de type association. Aujourd'hui on a un

bénévolat mais il se fait uniquement à travers le partenariat avec une seule association qui est «Lire et faire lire» qui intervient déjà dans une vingtaine d'écoles élémentaires et maternelles.

Sur ce qu'a dit M. CROIZIER concernant les contenus de l'accueil périscolaire, je crois qu'il faut quand même arriver à ne pas être dans la caricature. C'est vrai que jusqu'à présent la politique de la Ville a été plus d'instaurer un service important qui était plus de la garde qu'un vrai contenu d'activités périscolaires. Il me semble qu'on a progressé. D'ailleurs quand on écoute ce qui se dit au sein du comité de suivi et d'évaluation, ce n'est pas du tout ce que vous nous dites Monsieur CROIZIER. On a réellement, et objectivement, constaté une amélioration dans les contenus. 67 écoles, est-ce que c'est parfait partout ? Sûrement pas, je l'ai dit moi-même, parce que les équipes sont différentes, parce que c'est très mouvant, parce que les animateurs changent. J'ai parlé de cette pérennisation, c'est ce qu'il y a de plus compliqué et j'ai toujours dit qu'on était dans une idée de progression, en espérant simplement et là vous aurez le droit de me juger sévèrement si ça n'était pas le cas, que chaque année on progressera, sachant qu'on a en tête aussi d'autres dispositifs et d'autres dispositions dont on entendra parler prochainement, pour améliorer le contenu de ces activités périscolaires.

Voilà en gros ce que je souhaitais vous dire. Sur les référents, Madame PESEUX, je ne sais pas si j'ai vraiment répondu à votre question. Si vous voulez la préciser je vous répondrai bien volontiers.

M. Jacques GROSERRIN : Je voudrais rendre hommage à mes trois collègues. Vous vous doutez qu'ils ont fait un travail formidable. Vous nous aviez dit en début de mandat que vous souhaitiez une opposition constructive, je pense qu'ils font montre de courage et de perspectives par rapport à cela. On ne peut pas leur reprocher premièrement de ne pas l'avoir chiffré parce que lorsque l'on vous demande, même à vous et à vos services de chiffrer certaines politiques vous avez du mal à le faire, je le comprends et je l'entends, donc c'est un argument qui est fallacieux et qui évite surtout le débat. Débat important parce que lorsque l'on parle de PEDT ça concerne nos enfants, près de 9 000 élèves sur l'agglomération bisontine et c'est vrai que ce n'est pas facile, même si je rends hommage à Yves-Michel DAHOUI pour tout le travail qu'il peut faire parce que ce n'est pas simple. Je pense que le complément de travail et d'amélioration qu'ils peuvent apporter, parce qu'ils partent véritablement du terrain, du territoire avec des spécificités dans chaque quartier sur la population, est un plus. Et je pense qu'il est important de leur rendre hommage en tout cas vis-à-vis de cela, d'autant que nous avons des retours qui montrent qu'à ce jour il y a quand même quelques difficultés dans certains types d'établissements. J'ai des petits-enfants qui vont dans certaines écoles et je me rends compte que l'accompagnement périscolaire n'existe pas parce que ça a un coût, parce que ce n'est pas facile mais ça, n'oublions pas, c'est quand même la politique de votre gouvernement. Il y aura une évaluation qui va être mise en place dans le cadre d'une commission au Sénat parce que je crois que c'est important de le faire, il y aura peut-être des changements qui s'effectueront en 2017 mais ce n'est pas l'objet de ce débat-là.

Je voudrais réagir vis-à-vis de ce que disait Yves-Michel DAHOUI sur les incidents de janvier et sur la montée du communautarisme. Il a raison, le PEDT, les intervenants et les référents doivent participer à ce sujet-là. J'ai eu la chance d'être rapporteur d'une commission d'enquête -une commission d'enquête c'est très encadré-. Dans cette commission d'enquête, lorsque nous allions dans certaines écoles et que les enfants nous disaient : «nous les Musulmans, vous les Français», vous imaginez et on leur disait «mais attendez, les petits vous n'êtes pas musulmans, vous êtes français. Vous, vous êtes musulmans, je suis catholique, d'autres sont juifs, etc.». Ça montre qu'il y a une montée véritablement du communautarisme. Ça montre qu'il y a véritablement un délitement du sentiment d'appartenance à la nation, voire à sa propre nationalité. Pourquoi je vous dis cela ? Parce que pour les référents, les intervenants que nous allons avoir, il faudra être très vigilant vis-à-vis d'eux et il faudra, peut-être aussi dans le pacte que vous proposent Ludovic, Sophie et Laurent, réfléchir sur un code de déontologie, un code de travail en quelque sorte qui leur permettra, je ne veux pas dire un serment d'entrée en fonction mais je pense qu'il faudra vraiment réfléchir par rapport à ça pour faire en sorte qu'ils puissent signer, à leur manière, en accompagnement avec le comité scolaire, un règlement intérieur ou un règlement extérieur qui puisse aider ces enfants qui sont perdus, qui se raccrochent à des branches, qui sont des branches qu'ils ne connaissent même pas, et qui ont des réflexions qui sont graves mais qu'il ne faut pas mettre plus d'accent vis-à-vis de cela, même si certains ont dit que ceux qui disaient ça il y a dix ans, maintenant, sont partis faire le djihad. C'est M. AUBIN, Inspecteur général de l'Education Nationale, de

gauche, qui a pu le dire. Donc il ne faut pas être dans le déni. Et je pense que nous avons un moyen exceptionnel et formidable, à travers ce PEDT, les intervenants, les référents, de pouvoir encadrer et apporter un plus à tous ces enseignants, à toute cette communauté éducative qui se trouve parfois souvent démunie vis-à-vis de cette situation. Et enfin, pour le bénévolat, ce qui était bon tout à l'heure pour les réfugiés peut être bon à un moment donné pour les enfants. Dans combien de communes rurales ce sont les parents qui sont bénévoles et qui interviennent dans le cadre du PEDT ? On le sait parce que ça coûte très cher parce que ça n'a pas été financé. Donc on sait qu'il y a une possibilité, donc ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain, je crois que le bénévolat c'est quelque chose qui est important et fondamental. En tout cas je voudrais encore réitérer mes félicitations et j'espère, Monsieur le Maire, que vous serez enclin, en tout cas à l'écoute de ce qui a été proposé, du travail qui a été fait par vous-même en tous cas, par Yves-Michel DAHOUI et par les services et que nous puissions amender ensemble tout ce que vous allez proposer aujourd'hui, pour vous permettre, en tout cas nous permettre, de voter ensemble, d'une grande majorité, sur ce PEDT.

M. LE MAIRE : Une précision, sur le bénévolat je n'ai pas dit que j'étais contre. J'ai été assez longtemps adjoint chargé de la vie associative pour savoir quelle est la qualité du bénévolat. J'ai dit qu'il fallait être prudent sur un certain nombre de tâches.

M. Laurent CROIZIER : Je vais faire assez vite. J'aimerais juste évoquer les cas des écoles Rivotte et Paul Bert que vous connaissez et un petit peu dénoncer la logique comptable de l'Education Nationale. Effectivement 21 ou 22 élèves par classe en moyenne dans une école, l'Education Nationale trouve que ce sont des conditions trop favorables. Donc on ferme des classes mais ça ne gêne absolument personne de retrouver des classes à 29 élèves. Les 4 classes de maternelle de l'école Paul Bert accueillent chacune 30 élèves et le CP 28 élèves. Ecole Rivotte, fermeture avec refus de comptabiliser les élèves sous dérogation, double niveau dans toutes les classes et classe de CP à 29 élèves. Donc la Ministre annonce qu'elle œuvre pour une école plus juste qui assure la transmission des fondamentaux, eh bien nous avons ici l'exemple parfait du décalage entre le discours politique d'une part et la réalité du terrain d'autre part.

M. LE MAIRE : Monsieur CROIZIER, avec vos propos nous avons une image de ce qu'est l'amnésie. Mais amicalement, est-ce que vous voulez me répondre franchement ? Qui a supprimé tant de postes dans les écoles et qui est en train d'en remettre ?

M. Laurent CROIZIER : Eh bien ce n'est pas moi.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas vous.

M. Laurent CROIZIER : Ma réponse est simple.

M. LE MAIRE : Mais ce sont vos amis qui ont supprimé des postes ! Et lorsqu'il y a quelque temps un candidat à la présidence de la République a dit «je veux créer 60 000 postes à l'Education Nationale», je me rappelle de tous les quolibets dont ce candidat a fait l'objet. Alors ne perdez pas la mémoire, rappelez-vous, certainement qu'il y aurait besoin encore plus d'enseignants dans les écoles. Nous sommes d'accord là-dessus mais rappelez-vous d'où nous venons parce qu'on a une fâcheuse tendance dans ce pays à oublier, qui, avec la RGPP, a dit qu'il fallait supprimer un fonctionnaire sur deux ? Et aujourd'hui que dénonce-t-on ? Le manque d'infirmières, le manque de professeurs dans les écoles, le manque de magistrats, le manque de policiers, le manque de gendarmes. D'où ça vient tout cela ? Qui a mis en place cette politique ? Pas vous ? Mais vos amis, ceux que je considère comme étant vos amis. Mais peut-être voulez-vous venir nous rejoindre ? Yves-Michel DAHOUI pour la conclusion.

M. Yves-Michel DAHOUI : Je crois que parfois on n'arrive pas vraiment à s'entendre parce que dans tout ce qui a été dit, je ne vois pas en quoi très honnêtement il y ait quelque chose de fondamentalement différent ou de plus structuré dans ce que vous avez proposé qui fasse que je puisse avoir un remords ou un regret dans ce que j'ai moi-même proposé, très honnêtement.

Sur la méthode je suis quand même très surpris et je vais être un peu plus ferme que tout à l'heure. Je n'ai pas tendu de piège, je vous ai honnêtement demandé de contribuer avec nous et quand vous me dites que vous arrivez en 15 jours à faire 17 pages de propositions alors que vous n'avez pas été capable de le faire en deux mois, vous me permettez quand même d'être étonné. D'autre part je croyais que vous aviez été candidat aux municipales. Vous n'allez pas me dire que vous avez découvert aujourd'hui que l'éducation est un élément majeur dans une politique municipale, vous n'avez quand même pas attendu que l'adjoint vous interroge pour avoir des idées sur la question. Quand Jacques GROSPERRIN parle d'arguments fallacieux, vous me permettez de vous renvoyer le compliment avec des éléments à l'appui. Et c'est dommage parce qu'on loupe une occasion de co-construire. J'ai pensé très honnêtement que cet enjeu était suffisamment fondamental pour admettre que c'est une question très structurante essentielle dans une politique municipale. Voilà, donc je trouve ça regrettable. J'ai eu le même réflexe que le Maire en ce qui concerne M. CROIZIER, que parfois j'ai du mal à comprendre dans ses positionnements mais si on peut reprocher quelque chose à ce gouvernement par rapport au précédent, ce n'est sûrement pas d'avoir enlevé des moyens à l'Education Nationale. Je me rappelle même que M. Jacques GROSPERRIN, du temps pas si lointain où j'étais Conseiller Départemental, m'avait accompagné alors qu'il votait d'une certaine manière à l'Assemblée Nationale pour soutenir la revendication des enseignants parce qu'on enlevait des postes. Donc ce que je veux dire simplement c'est que je trouve dommageable, dans l'intérêt des enfants même, que vous ayez adopté cette posture. Voilà, je vous le dis franchement, après chacun jugera sur le contenu, sur le souffle comme vous l'évoquez. Je reste de toute façon ouvert encore à vos propositions. Je remercie les services de l'Etat, on a différé la signature de ce projet éducatif de territoire. J'ai même dit au Préfet que je souhaitais que la démocratie s'exerce pleinement et qu'on puisse attendre les propositions. Malgré cela voilà le résultat, donc je crois que vous aurez du mal à convaincre l'opinion que le tort est de notre côté, très franchement.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 14».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4 (4 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 14

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.